



S.M.I.P.E.P.

Syndicat Mixte
pour la Production
en Eau Potable de la Région
de Maintenon – Pierres
Siège du Syndicat :
en Mairie de Maintenon
7 Place Aristide Briand
B.P. 10029
28133 MAINTENON CEDEX

OBJET :

Débat d'Orientation Budgétaire 2017 & Rapport

Date de convocation :

16 mars 2017

NOMBRE DE DELEGUES

- en exercice ⇒ 10
- présents ⇒ 06
- votants ⇒ 07

N° 2017-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



L'an deux mille dix-sept le jeudi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion du Centre Culturel « Espace Maintenon », sous la présidence de M. Michel BELLANGER.

Etalent présents :

- M. Michel BELLANGER
- M. Daniel JODEAU
- M. Daniel MORIN
- M. Michel CRETON
- M. Philippe AUFFRAY
- M. Francis MALBETE

Absent(e)s excusé(e)s :

- M. Jacques GEFFROY
- Mme Elisabeth KOUYATE
- M. Patrick TESTE

Procuration(s) :

- de M. Joël HUELLOU à M. Francis MALBETE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Francis MALBETE a été élu secrétaire de Séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,
Vu le rapport joint,

Monsieur le Président a rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions Imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

A l'issue de la présentation du rapport d'Orientation Budgétaire 2017 aux membres du Comité Syndical, Monsieur le Président a rappelé les réalisations budgétaires 2016, ainsi que les prévisions 2017.

Le Comité Syndical a pris acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, Ce rapport d'orientation budgétaire sera :

- transmis aux maires des communes membres et au président du S.I.E. de Villiers le Morhier et Saint Martin de Nigelles,
- mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Maintenon (siège du Syndicat),
- diffusé sur le site internet de la mairie de Maintenon (siège du Syndicat).

La mise à disposition du public en mairie de Maintenon de ce rapport et sa mise en ligne sur le site internet de la ville de Maintenon seront également annoncés dans le bulletin municipal de Maintenon qui paraîtra en avril 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-252855838-20170323-2017-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

Syndicat Mixte
pour la Production en Eau Potable
de la Région de Maintenon - Pierres
- S.M.I.P.E.P. -

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Michel BELLANGER